



VER-SUR-MER

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

À la suite des élections municipales, et en application des dispositions du code de l'action sociale et des familles (notamment ses articles L.123-6 et R.123-11), il doit être procédé au renouvellement du CCAS de Ver-sur-Mer.

Cet organisme met en œuvre dans la commune des actions de prévention, de solidarité et de développement social. Il s'agit d'un établissement public municipal géré par un conseil d'administration composé de 5 élus municipaux et de 5 personnes qualifiés nommées par le maire.

Un appel à candidature est lancé auprès :

- des associations œuvrant dans l'insertion et la lutte contre les exclusions
- des associations de personnes âgées et de retraités
- des associations de personnes en situation de handicap
- de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)

Les conditions suivantes doivent être remplies par les associations mentionnées ci-dessus

- avoir leur siège dans le département du Calvados ;
- mener des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune ;
- ne pas être fournisseur de biens ou de services au CCAS, et n'entretenir aucune relation de prestation avec le CCAS.

Les associations devront proposer une liste comprenant au minimum trois noms étant entendu que les candidats proposés ne doivent pas être membres du conseil municipal.

Les candidatures doivent être transmises à la mairie avant le 16 avril 2026 soit par courrier postal recommandé avec accusé de réception, soit par courriel à l'adresse suivante : secretariat@versurmer.fr



Marc BREANT
Maire